

Conférence Éclairage Public du 28 mai 2019

Auditorium de l'Agora – Boulazac Isle Manoire



EFFICACITÉ
ÉCLAIRAGE PUBLIC
BIODIVERSITÉ

SOBRIÉTÉ

Conférence-Débat

Grand témoin :

Aymar DE GERMAY, *ancien président de la commission Eclairage Public de la FNCCR*

1. Les fondamentaux : *les objectifs et l'organisation de l'éclairage public*

Jean LE COCGUIC,
Directeur du SDE 24

2. Un domaine très encadré : *sans normes, il ne peut y avoir ni qualité ni sécurité*

Serge MAZE,
3^{ème} Vice-Président du SDE 24

3. État des lieux : *les chiffres du parc*

Florence GAUTHIER,
Présidente commission éclairage public, Maire de Plazac

4. Propositions : *une nouvelle donne pour l'Éclairage Public en Dordogne*

Philippe DUCENE,
Vice-Président de la FNCCR, Président du SDE 24

1. Les fondamentaux :

les objectifs et l'organisation de l'éclairage public

Jean Le Cocguic,
Directeur du SDE 24

Définition de l'Éclairage Public

L'éclairage public, c'est :



L'éclairage public est l'ensemble des moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, très généralement en bordures des voiries et places, nécessaires à la sécurité ou à l'agrément de l'Homme.

Objectifs de l'Éclairage Public



L'éclairage public contribue à :

- La sécurité des personnes et des biens ;
- La prolongation de la vie sociale diurne : fréquentation des services et des lieux publics, maintien de lien social ;
- L'embellissement des espaces publics et du patrimoine des collectivités (*parcs publics, monuments, sites remarquables*) ;
- L'offre de services innovants aux usagers (*information, recharge de véhicules électriques...*).

Impacts de l'Éclairage Public

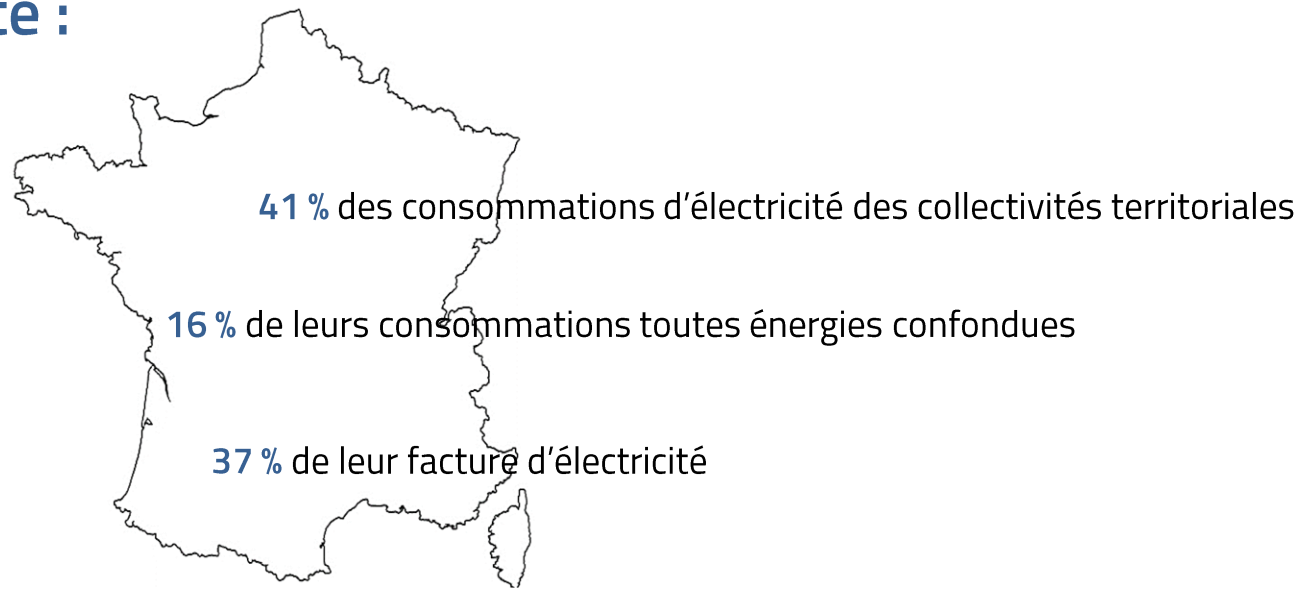
L'éclairage public doit maîtriser son impact
par :



- la diminution de la consommation d'énergie ;
- la maîtrise des dépenses publiques, en fonctionnement comme en investissement ;
- La diminution de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité, la santé, la vision du ciel nocturne ;
- la collecte et le recyclage du matériel usagé.

Impacts de l'Éclairage Public

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :



En France, le potentiel de réduction des consommations est énorme : plus de la moitié du parc est obsolète et sur-consommatrice d'énergie : boules diffusantes. Près de 40 % des luminaires en service ont plus de vingt ans.

Impacts de l'Éclairage Public

En Dordogne, un gisement d'économies d'énergie



Consommation électrique du parc d'EP de la Dordogne : environ 30 GWh par an

→ Soit 1 % de la consommation totale d'électricité de la Dordogne

→ Mais :

- 40 % de la consommation d'électricité des communes
- une consommation principalement pendant la pointe du soir, moment où la production électrique fait appel aux énergies fossiles et sollicite le plus le réseau --> toute diminution de consommation impacte donc directement l'empreinte carbone et le réseau

Impacts de l'Éclairage Public

En Dordogne, un gisement d'économies d'énergie



- Luminaires à Leds consomment 2 à 3 fois moins d'énergie que l'équivalent sodium
- Variation de puissance ou extinction nocturne : réduction d'un quart de plus
- Résultat : consommation d'énergie de l'éclairage en baisse de près de 2 % par an

- A ce rythme, atteinte de l'objectif de la loi Transition Energétique : - 50 % de consommation d'énergie en 2050

Objectifs de l'Éclairage Public

Éclairage public : un vecteur d'innovation



Éclairage Public

- accroître l'intelligence de l'éclairage public
- le rendre plus communicant

Impacts de l'Éclairage Public

Éclairage public : un enjeu de maîtrise de la dépense publique

Pour une collectivité locale, l'investissement initial nécessaire à la rénovation de son parc d'éclairage public peut sembler important mais il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte :

- de la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent, ainsi que leur dégradation dans le temps ;
- des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité.

Impacts de l'Éclairage Public

Éclairage public et pollution lumineuse

Demande sociale aujourd'hui traduite dans des textes réglementaires

La lumière artificielle nocturne a un impact :

- Sur la **santé** des personnes : rythmes de sommeil
- Sur la **faune nocturne** : nécessité de penser des aménagements de trames nocturnes
- Sur la **faune aquatique** : interdiction prochaine de l'éclairage direct des cours d'eau
- Sur la **vision du ciel étoilé** : observation astronomique ...

Le transfert de compétence et l'exploitation

Le SDE 24 exerce pour le compte de ses communes membres la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation de leurs installations et réseaux d'éclairage public.

Il assure ainsi :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations (éclairage public, équipements sportifs de plein air, mise en valeur des monuments...)
- La maintenance de ce réseau : entretien curatif et préventif
- La passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique
- L'exploitation de ce réseau

Vos interlocuteurs éclairage public au SDE 24

Camille BOULLEVEAU, directrice du service Territoires et Contrôle

Brice REVIDAT, responsable exploitation du parc éclairage public

Pierre MELNIK, responsable travaux neufs

Youenn HUON, groupement d'achat

Téléphone : 05 53 06 62 00

Mail : accueil@sde24.fr

Objectifs

Les élus ont fait le choix d'assurer la maintenance de l'éclairage public en Régie afin :

- d'apporter un service de proximité et de qualité aux communes : effectuer à minima un passage annuel par commune
- d'optimiser les coûts de maintenance : augmenter les prestations de maintenance préventive pour diminuer les pannes

Missions

La Régie est chargée des opérations de maintenance curative et préventive de l'éclairage public.

Organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 2 équipes opérationnelles interviennent sur 1/3 du Département de la Dordogne

A partir de 2020, 6 équipes couvriront l'ensemble du Département à partir de trois sites d'exploitation : Les Lèches, Champagnac de Bélair et Saint Cyprien



Les interlocuteurs de La Régie 24

Son conseil d'exploitation

Philippe Ducène, Guy Leymarie, Jean-Yves Vergne, Florence Gauthier, Maurice Chabrol, Serge Maze, Gilbert De Miras

Il est consulté sur toutes les questions d'ordre général qui concernent le fonctionnement de la Régie.

Le siège de la Régie (4 personnes) :

- ❖ **Isabelle Lombard**, Directrice de la Régie – remplacée par **David Barbieri** au 12 juin 2019
- ❖ **Christine Corre Bourneix**, Responsable administrative et comptable
- ❖ **Laurence Dutheil**, Gestionnaire administrative – suivi des demandes de dépannage
- ❖ **Alexandre Vial**, Gestionnaire technique et informatique – instruction des DT/DICT

Les interlocuteurs de La Régie 24

**Premier site d'exploitation : Les Lèches
(installé en provisoire sur la commune de Saint Médard de Mussidan)**

❖ Joël FAGET, Responsable du site

Equipe n° 1 :

- ❖ Nicolas BERNARD, Chef d'équipe
- ❖ Gervais LALOT

Equipe n° 2 :

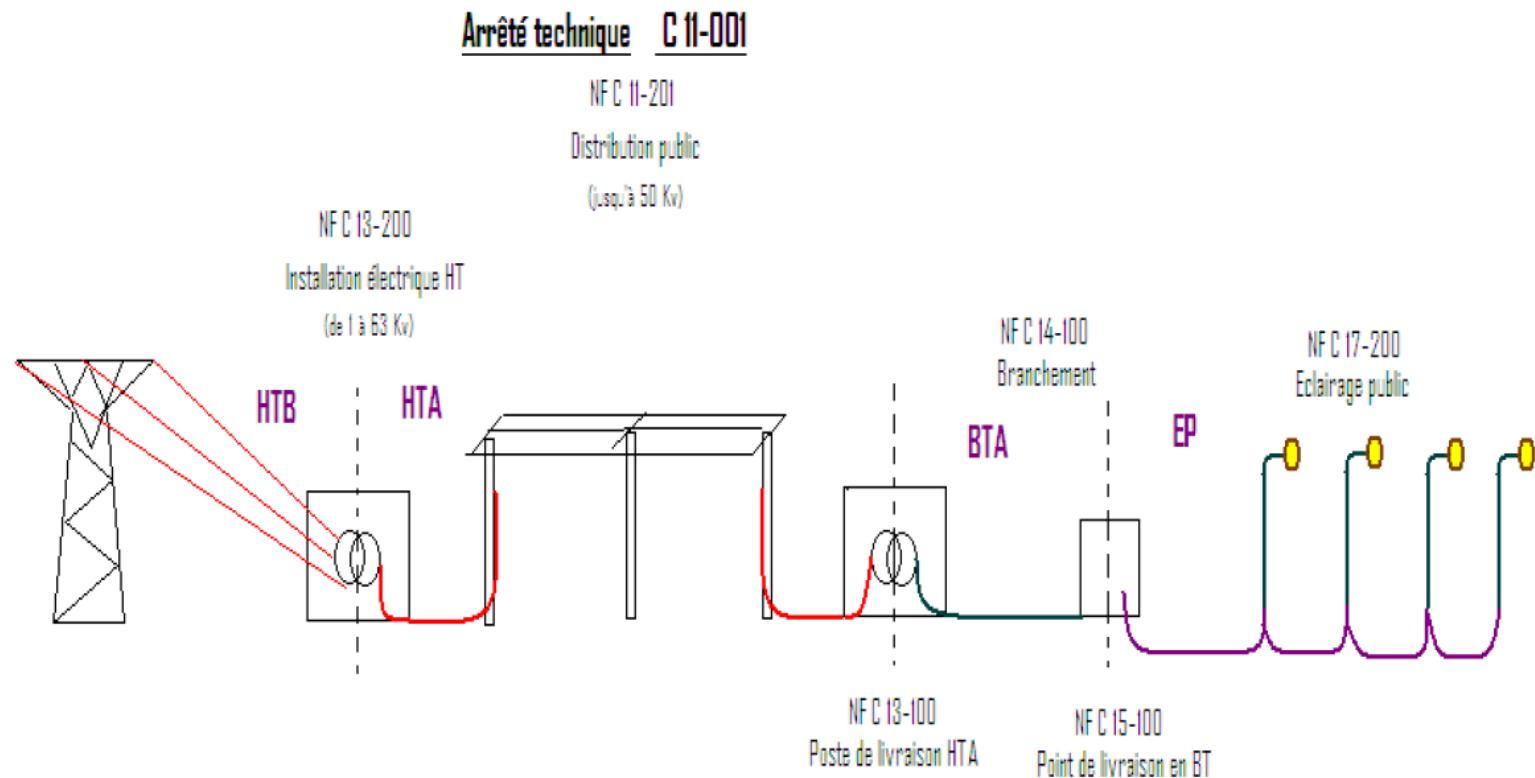
- ❖ Vincent LABARRE, Chef d'équipe
- ❖ Patrick THIBAUT



2. Un domaine très encadré : *sans normes il ne peut y avoir ni qualité ni sécurité*

Serge Maze,
3^{ème} Vice-Président du SDE 24

Les normes relatives à l'éclairage public...



Les normes relatives à l'éclairage public...

Les principales normes nécessaires aux travaux en éclairage public :

- Normes électriques de constructions
- Normes Matériels
- Normes Performances photométriques
- Normes sur la maintenance
- Installations sportives de plein air
- Arrêtés nuisances lumineuses

Les normes relatives à l'éclairage public...

Les normes électriques de constructions

- NF C 14-100 : Installations de Branchements
- NF C 15-100 : Installations électriques
- NF C 17-200 : Installations d'éclairage extérieur
- NF C 18-510 : Opérations sur les ouvrages et installations électriques - Prévention du risque électrique

Les normes relatives à l'éclairage public...

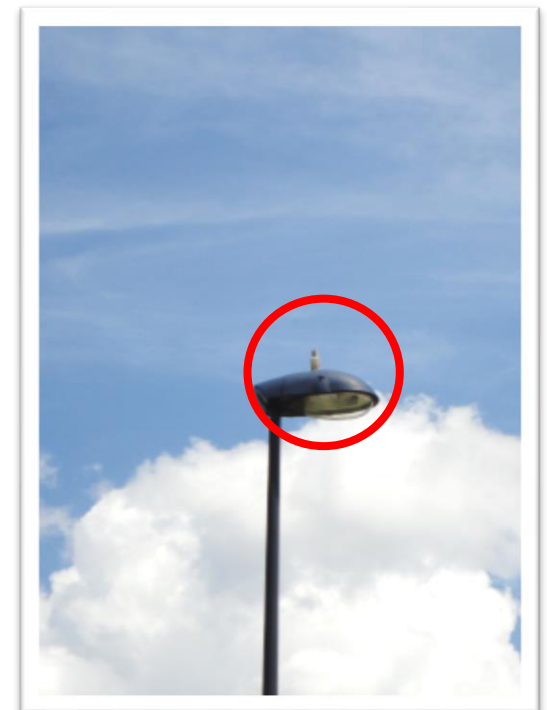
Les normes matériels

- EN 40-5: Mâts acier
- EN 40-6: Mâts Alu
- EN 60 598 : Luminaires prescriptions

*De ces normes découle la possibilité
d'installer les illuminations, radars
pédagogiques, pots de fleurs,
banderoles, kakémonos...*

Les normes relatives à l'éclairage public...

Photos matériels non conforme EN 40



Les normes relatives à l'éclairage public...

Les normes de performances photométriques :

- EN 13-201 :
 - Sélection des classes d'éclairage (type de voirie à éclairer)
 - Exigences de performances (niveau d'éclairement)
 - Calcul des performances (types de matériel, implantation)
 - Mesure des performances



Classe	Luminance de la chaussée d'une route sèche			Éblouissement perturbateur	Éclairage des abords
	$\bar{L}$ en cd/m ² [minimale maintenue]	U_0 [minimale]	U_1 [minimale]	T en % ⁽¹⁾ [maximal]	SE ⁽²⁾ [minimale]
ME1	2.0	0.4	0.7	10	0.5
ME2	1.5	0.4	0.7	10	0.5
ME3a	1.0	0.4	0.7	15	0.5
ME3b	1.0	0.4	0.6	15	0.5
ME3c	1.0	0.4	0.5	15	0.5
ME4a	0.75	0.4	0.6	15	0.5
ME4b	0.75	0.4	0.5	15	0.5
ME5	0.5	0.35	0.4	15	0.5
ME6	0.3	0.35	0.4	15	aucune exigence

L'exploitation du réseau d'éclairage public

Les normes sur l'exploitation du réseau : NF C 18-510

Le SDE 24 est l'exploitant du réseau d'éclairage public

➤ **Aucune intervention sur ce réseau ne peut être effectuée sans son accord préalable.**

La norme C 18-510 est un document de référence pour la maîtrise des opérations à proximité d'un risque électrique, elle définit les obligations et les responsabilités des maîtres d'ouvrage, des chefs d'établissement et des intervenants.

Les acteurs et leur rôle

Les principaux acteurs sont hiérarchiquement identifiés comme suit :

- 1/ Le Maire (au titre de son pouvoir de police même si transfert de compétence)
- 2/ Le SDE 24, Monsieur le Président
- 3/ Par délégation, le Directeur Général des Services
- 4/ Par délégation, le Chargé d'exploitation
- 6/ Par délégation, le Chargé de consignation
- 7/ Par délégation, les autres intervenants

L'exploitation du réseau d'éclairage public

Les normes sur l'exploitation du réseau : NF C 18-510

Le SDE 24 est l'exploitant du réseau d'éclairage public

➤ **Aucune intervention sur ce réseau ne peut être effectuée sans son accord préalable.**

Le SDE 24, en tant que chargé d'exploitation, prend les décisions concernant les accès aux installations ou ouvrages électriques placés sous sa responsabilité et coordonne ces accès afin d'éviter toute répercussion des risques électriques d'un chantier sur l'autre. **Il doit savoir à tout moment qui travaille sur son réseau et dans quel état il se trouve.**

SDE 24
Document à renvoyer par Mail à : demande.autorisation@sde24.org

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL
SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC GERE PAR LE SDE 24**

**PARTIE A COMPLETER PAR TOUTE PERSONNE AMENEE
A INTERVENIR SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**
(Entreprises / Personnel communal...)

Nom de l'entreprise : _____
Nom du responsable du SDE : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Téléfax : _____
Adresse du chantier : Rue _____ Commune _____
du N° _____ au N° _____

Intitulé sommaire des travaux : _____
des sites précis concernés : _____
N° de la demande : _____
Date de commande : _____
Date de signature du demandeur : _____

☐ Case cocher si oui (1)
☐ Case cocher si non (1)

(1) si la case n'est pas cochée, aucune autorisation ne sera donnée

PARTIE RESERVEE AU SDE 24

Appointé du Chargé d'exploitation : _____
Le SDE 24 se réserve le droit d'effectuer des contrôles réguliers sur le contrôle de
application des procédures : _____
Date de signature : _____

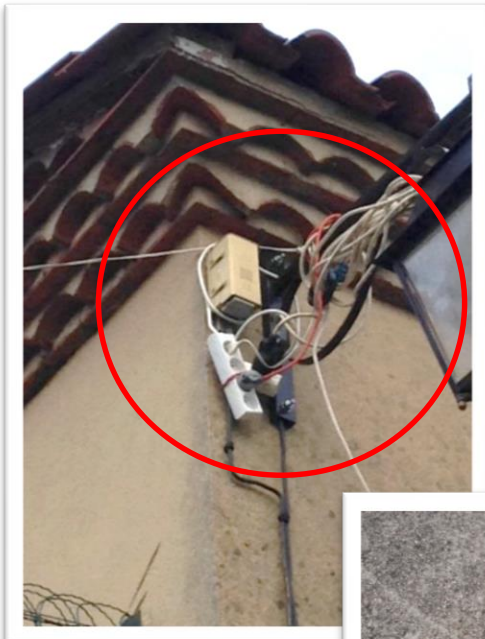
☐ Pour information : à la date d'acceptation
Si cette case est cochée, il y a une autre entreprise
soumise au travail de même nature à la même
date : _____

Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne
7 Allées de Tourmy - CS 91221 - 24019 Périgueux Cedex Tél. 05 53 06 62 00 - Fax. 05 53 06 30 70

Titres d'habilitation				
Habilitation	Travaux du domaine BT		Travaux du domaine HT	
	Hors tension	Sous tension	Hors tension	Sous tension
Chargé d'opérations (essai, manœuvre, mesurage ou vérification)	BE		HE	
Chargé de consignation	BC		HC	
Exécutant électricien	B1	B1T	H1	H1T
Chargé de travaux	B2	B2T	H2	H2T
Chargé d'interventions générales	BR	BR		
Chargé d'interventions élémentaires (remplacement de fusibles, ampoules...)	BS			
Exécutant non électricien (peintre, chargé de chantier...)	B0		H0	

L'exploitation du réseau d'éclairage public

Les normes sur l'exploitation du réseau : NF C 18-510



Les normes relatives à l'éclairage public...

Installations sportives de plein air

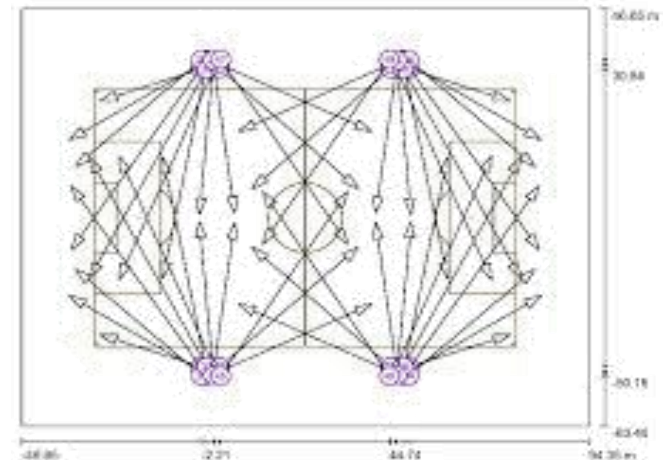
- Chaque fédération sportive a ses propres réglementations
 - Conditions d'éclairement
 - Conditions d'installations des matériels
 - Conditions de classement et d'homologations
 - Visites sécuritaires périodiques

Les normes relatives à l'éclairage public...

Photos d'installations sportives de plein air



N I V E A U X	COMPÉTITIONS NATIONALES								COMPÉTITIONS RÉGIONALES	
	E 1 Championnat professionnel de Ligue 1		E 2 Championnat professionnel de Ligue 2		E 3 Championnat National	E 4 Championnat CFA et CFA 2 et recommandé pour la Division d'Honneur		E 5 Autres compétitions nationales, régionales et de district		
	Eclairage moyen horizontal		Eclairage moyen vertical		Eclairage moyen horizontal	Eclairage moyen vertical		Eclairage moyen horizontal		
	Eh		Ev 1-2-3-4		Eh	Ev 1-2-3-4		Eh		
	Mise en service	A maintenir	Mise en service et à maintenir	Mise en service et à maintenir	Mise en service et à maintenir	Mise en service	A maintenir	Mise en service	A maintenir	
	1 250 lux	1 000 lux	Ratio Em H / Em V compris entre 0,5 et 2	1 000 lux	800 lux	Ratio Em H / Em V compris entre 0,5 et 2	400 lux	320 lux	250 lux	200 lux
Facteur d'uniformité	≥ 0,7		≥ 0,6		≥ 0,7		≥ 0,5		≥ 0,7	
Rapport Emin / E maxi	≥ 0,5		≥ 0,4		≥ 0,5		≥ 0,4		≥ 0,5	

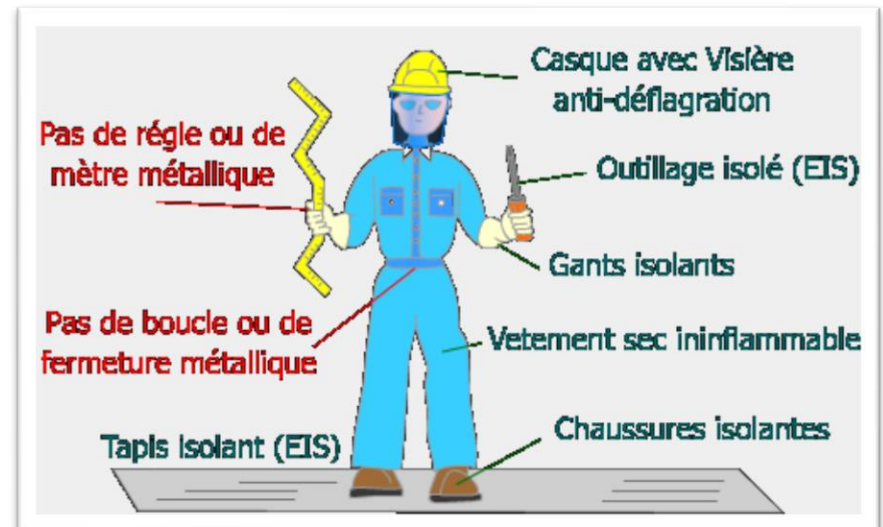




Les normes relatives à l'éclairage public...

Les normes sur la maintenance

- C 17 260 :
 - Niveaux de maintenance (curative, préventive)
 - Actions de maintenance (performance électrique, mécanique)
 - Détection des défauts
 - Intervention de maintenance
 - Compte rendu d'intervention
 - Sécurité et habilitation



Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

Un nouvel arrêté est paru au Journal officiel afin de prévenir, réduire et limiter les nuisances lumineuses pendant la nuit. Il impose de nouvelles normes techniques et un volet de contrôle.

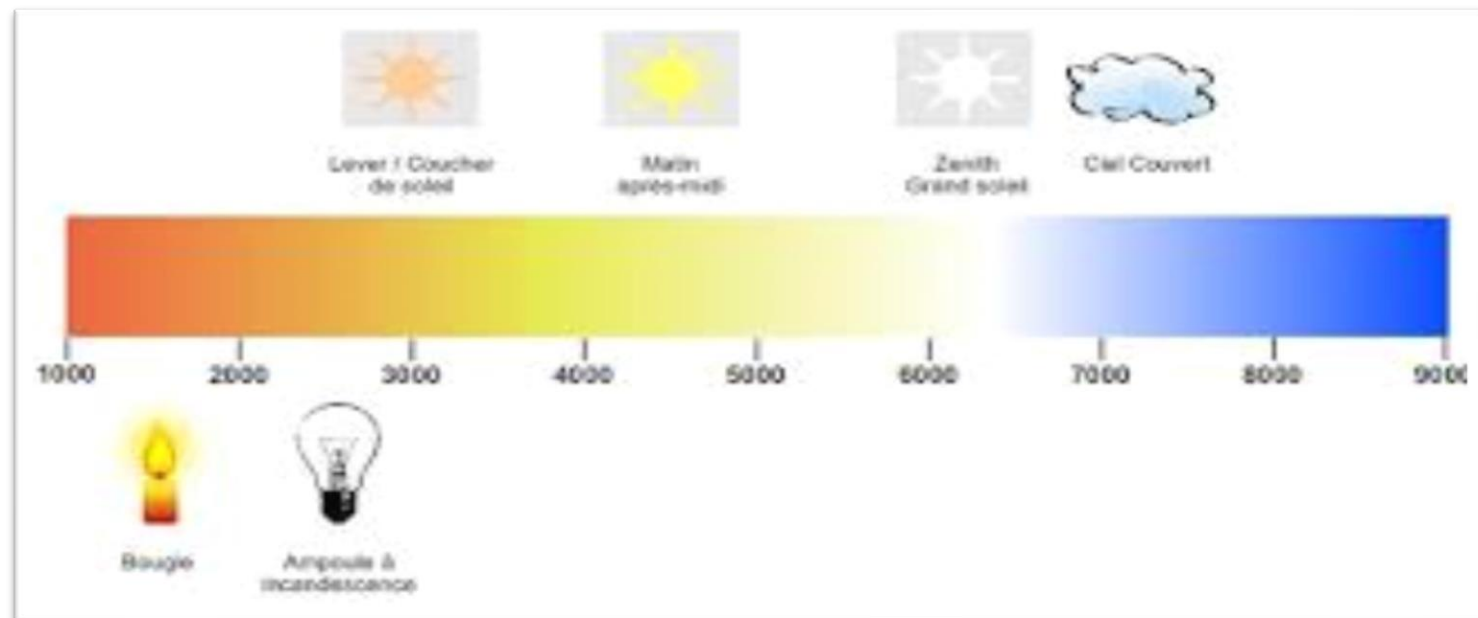
L'exploitant a l'obligation de justifier en temps réel de la conformité de son parc avec l'arrêté

Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

- Principales règles : dès 2020

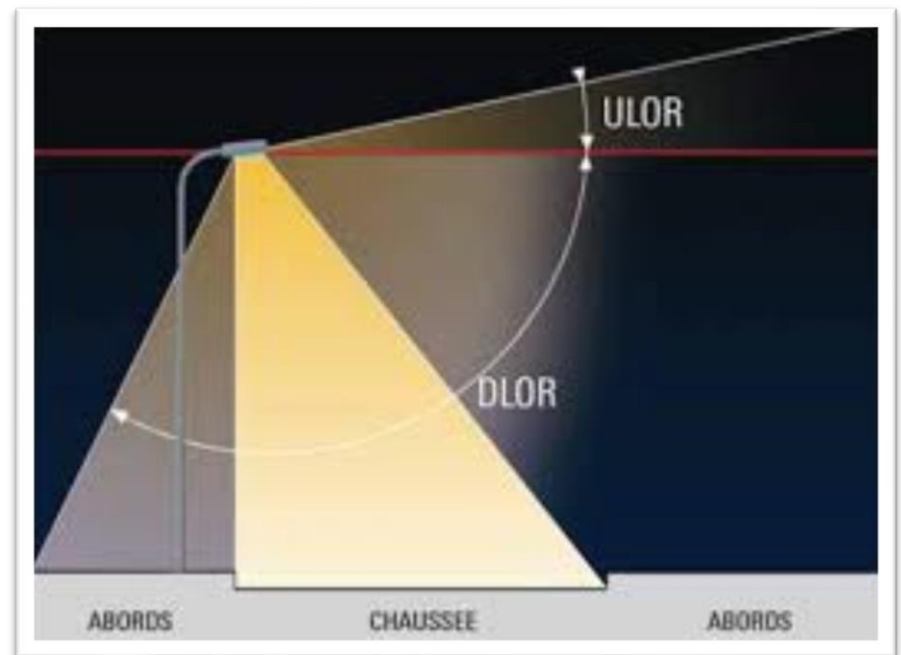
1. Température de couleur < 3 000°K



Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

- Principales règles : dès 2020
2. Rendement lumineux $ULR < 4\%$

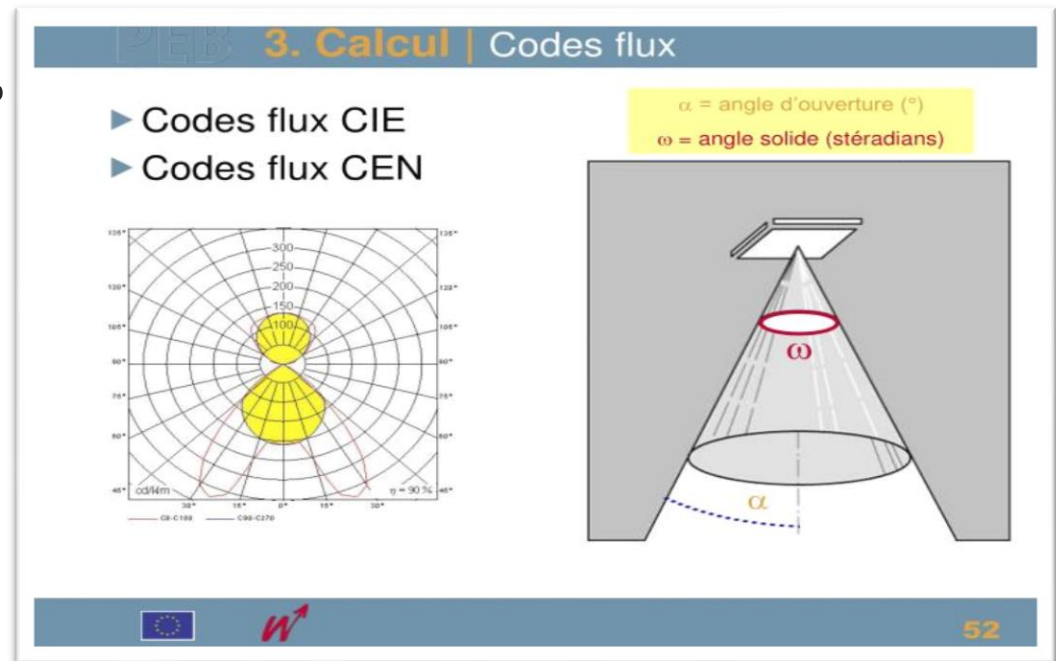


Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

- Principales règles : dès 2020

3. Proportion du flux lumineux émis dans un cône de demi angle de $75,5^\circ$ en dessous l'horizontale > 95%



Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

- Principales règles : Dès 2020

4. L'émission du flux direct sur les cours d'eau, plans d'eau est interdite



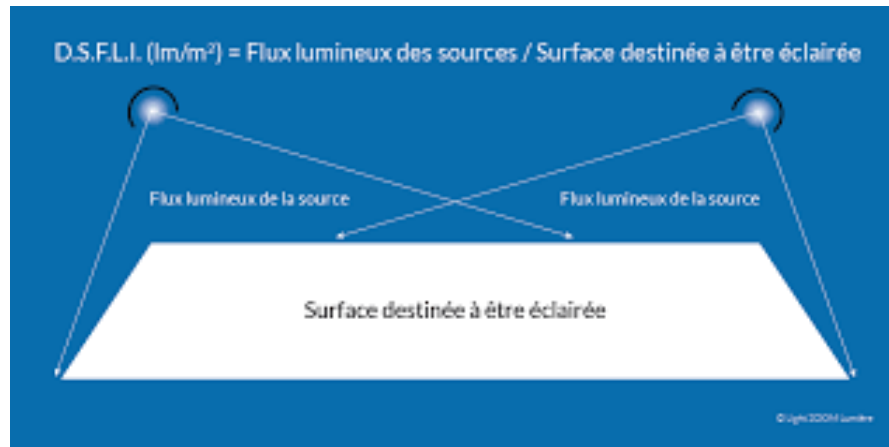
Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

- Principales règles : Dès 2020

5. La densité surfacique de flux lumineux (lm/m^2)

$$\text{Densité surfacique installée} = \frac{\text{Flux lumineux total sortant du luminaire (lm)}}{\text{Surface éclairée (m}^2\text{)}}$$



En lm/m^2	En agglomération	Hors agglomération
Eclairages extérieurs définis au a	< 35	< 25
Parcs et jardins définis au b	< 25	< 10
Bâtiments non résidentiels définis au d	< 25	< 20
Parcs de stationnement définis au e	< 25	< 20

Les normes relatives à l'éclairage public...

Arrêté du 27 décembre 2018

- Principales règles : le 1^{er} janvier 2025

4. Les luminaires émettant plus de 50% de lumière au dessus de l'horizontale doivent être remplacés
= interdiction des « boules »



Les normes relatives à l'éclairage public...

Conclusion :

Toutes ces normes et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 sont à intégrer au moment de l'étude ce qui entraîne des délais importants.

Dès connaissance d'un projet, n'hésitez pas à joindre le pôle éclairage public, nous sommes à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et optimiser vos choix.

3. État des lieux : *les chiffres du parc*

Florence Gauthier,
Présidente de la commission éclairage public, Maire de Plazac

2010-2019 : Des investissements significatifs sur la durée

Travaux :

- Travaux neufs annuels : 5 000 000 €,
dont 3 000 000 € de renouvellement (participation du SDE 24 : de 50 à 55 %)

Programmes spécifiques :

- Déploiement des horloges astronomiques : 2 100 000 €
- Éradication des luminaires de type « boules » : 2 700 000 €
- Schéma d'aménagement Lumière : 860 000 € (en cours)

Fonctionnement :

- Budget de maintenance de 1 800 000 €

Groupement d'achat électricité :

- Souscription des contrats de fournitures d'électricité pour les communes
- Optimisation des contrats (2019)

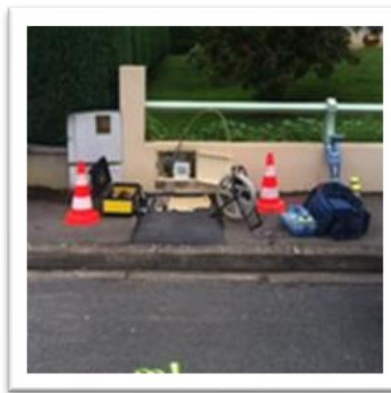
9 ans d'investissements sur l'éclairage public

Géoréférencement du réseau :

- sur les communes urbaines : 800 000 € (réalisé)
- sur les communes rurales : à réaliser avant le 01/01/2026

Horloges astronomiques :

- Déploiement sur 4 ans (2015-2018),
- 3 922 horloges posées, 2 100 000 € (réalisé)



9 ans d'investissements sur l'éclairage public



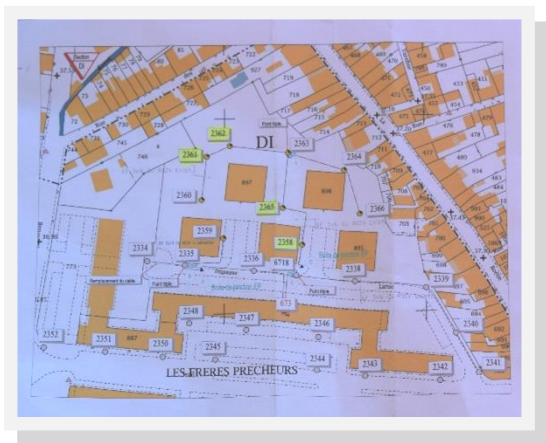
Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

Volets 1 et 2 (pris en charge par le SDE 24) :

- l'état des lieux du matériel existant, le contrôle de la sécurité des installations (mécanique et électrique).
- l'analyse énergétique des installations (et propositions d'économie d'énergie).

Volets 3 et 4 (optionnels)

- recherche de solutions techniques pour optimiser l'éclairage public de la commune.
- Élaboration d'un document cadre définissant la politique lumière et la typologie d'éclairage, le phasage des opérations, l'impact économique et énergétique.



Les volets 3 et 4 sont ouverts aux communes de plus de 500 foyers lumineux.

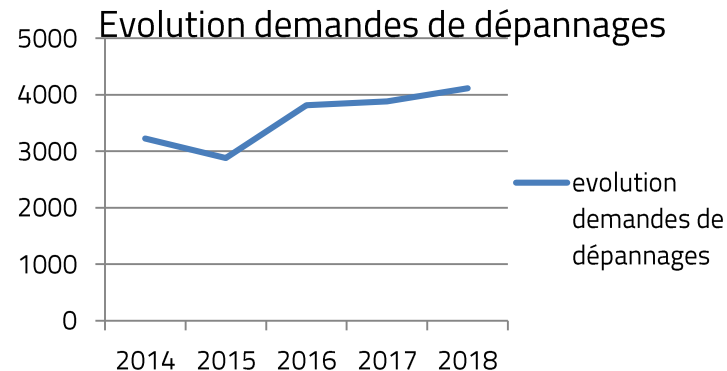
Anticipation par le SDE 24 des contraintes réglementaires croissantes

- Éradication des lampes à vapeur de mercure : **Réalisée**
2009-2012, 18 500 lampes, 517 000 €
- Éradication des luminaires « boules » : **En cours**
 - Programme 2018-2019
 - 2 500 points concernés
 - 2,7 millions d'€ investis
 - Cofinancement de l'Etat aux communes (DETR)
 - 600 MWh d'économie d'énergie annuelle



Un effort de maintenance soutenu

- 4 000 demandes de dépannages par an
- Dépannage curatif : 3 délais d'intervention en fonction du degrés d'urgence
 - Mise en sécurité suite accident : 2 heures
 - Dépannage urgent : 2 jours ouvrables
 - Dépannage ordinaire : 5 jours
- Dépannage préventif : remplacement des sources en fin de vie
- Astreinte sécuritaire : 06 21 52 16 35
- 10 300 demandes de DT/DICT par an



L'état du parc en 2019

En 2018, le recensement complet de l'état du parc d'Éclairage Public de la Dordogne a été effectué.

- Photographie quantitative et qualitative des éléments d'éclairage de la commune
- Mise à jour de la base de données Candela pour un meilleur suivi de la maintenance

Un bilan sera envoyé à chaque commune à la suite de cette journée.

État des lieux : les chiffres du parc

Exemple de livrable anonymisé

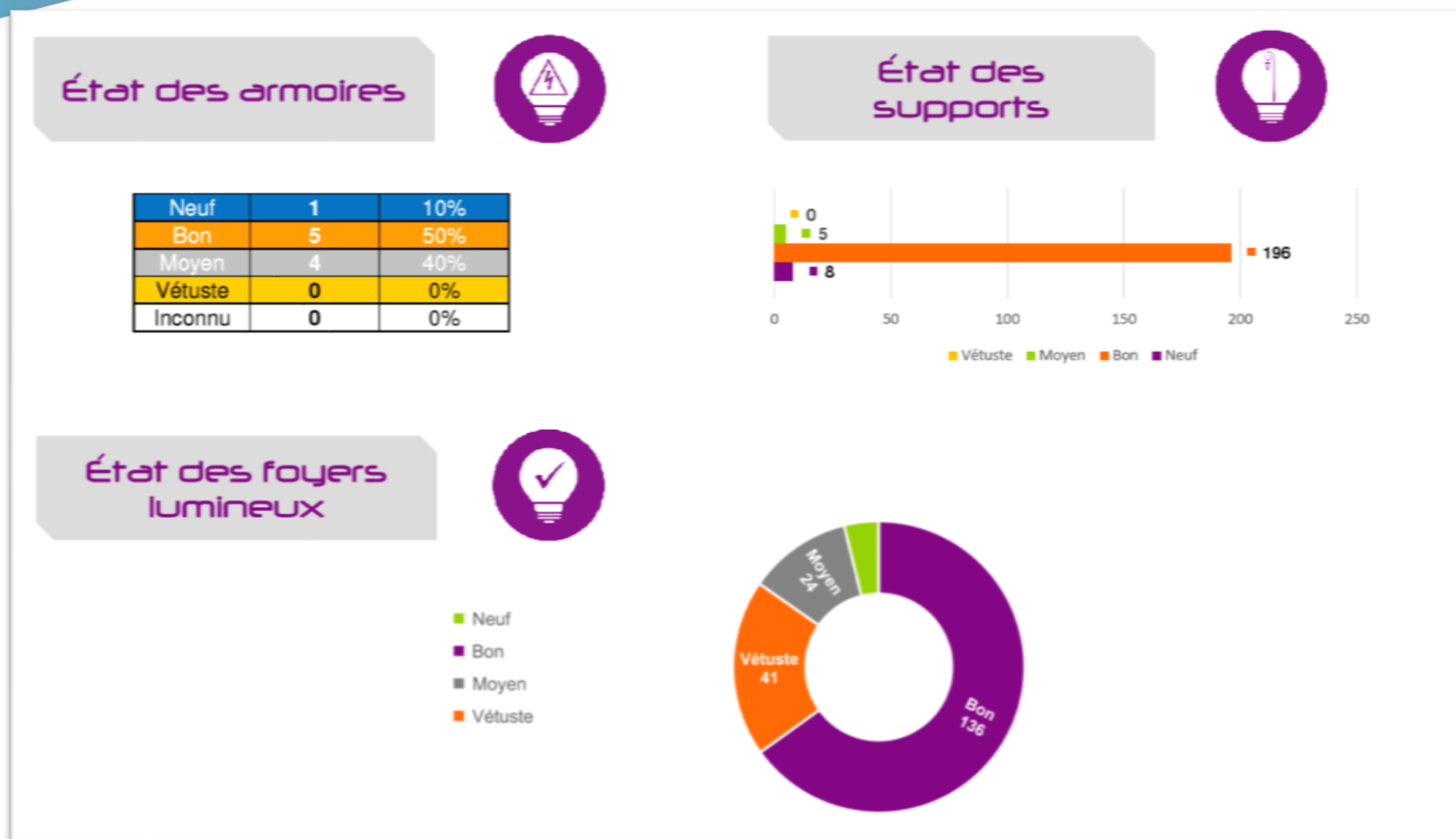


Exemple de livrable anonymisé



Page 2.

Exemple de livrable anonymisé



Exemple de livrable anonymisé

Conclusion



Armoire(s) dangereuse(s) à remplacer en priorité	0
Armoire(s) vétuste(s) nécessitant un remplacement ou des vérifications de sécurité	0
Supports vétustes à remplacer dans un futur proche	0
Nombre de foyers lumineux vétustes à remplacer	41
Dont ballon fluo à remplacer (produit interdit)	0
Dont SON H 110W - 220W (produit obsolète ne se fabriquant plus)	1



La VÉTUSTÉ | sont définis comme vétuste, les matériels répondant à au moins un des critères suivants :

- l'âge du luminaire > 30 ans
- la mauvaise performance énergétique (absence de réflecteur ...)
- les matériels obsolètes : luminaires plastiques, matériels qui ne se font plus et ne pourront donc plus être remplacés
- l'absence d'étanchéité
- tout matériel abîmé ou fragilisé, risquant de tomber en panne

Contact SDE 24 :

Diagnostic établi par le service Éclairage Public du SDE 24
05 53 06 62 00 / accueil@sde24.fr

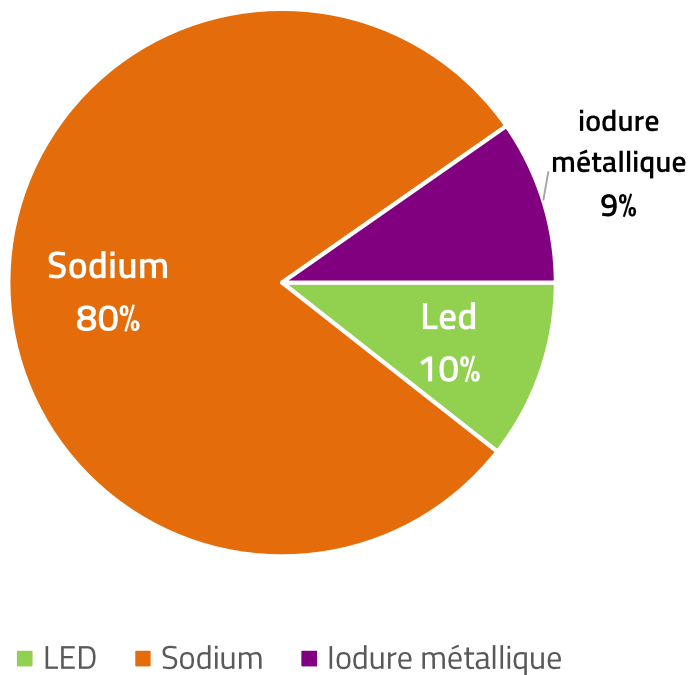
L'état du parc en 2019

Résultats statistiques :

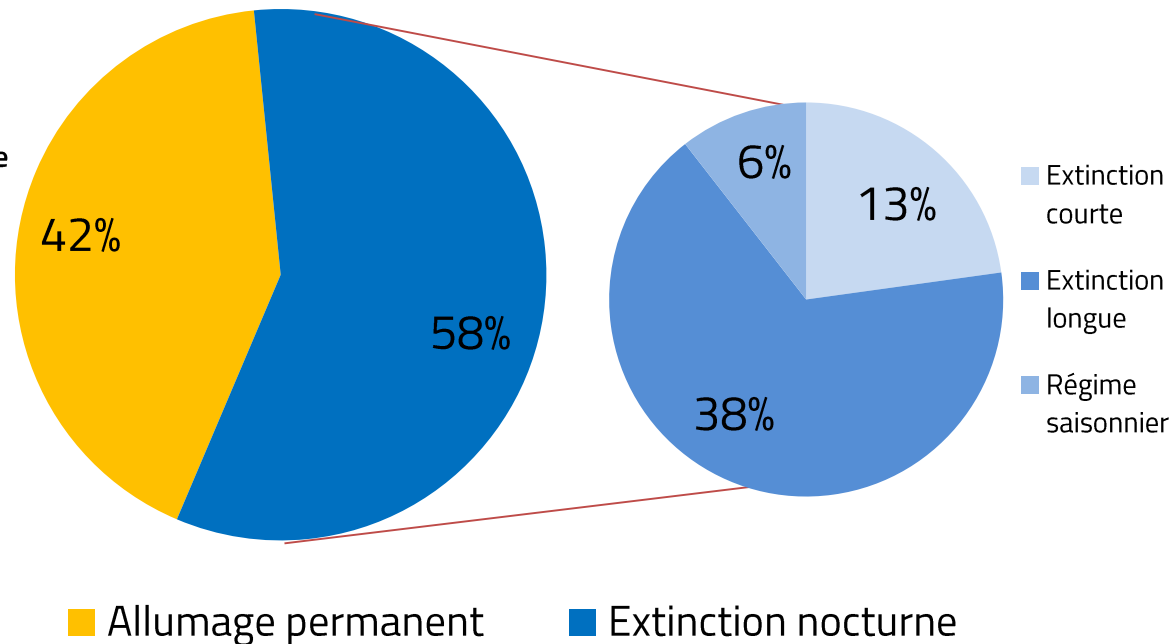
- 4 477 armoires de commandes
- 79 496 points lumineux
- 12,8 MW de puissance installée – en baisse tendancielle
- Consommation : 30 000 MWh – en baisse tendancielle

L'état du parc en 2019

Technologie

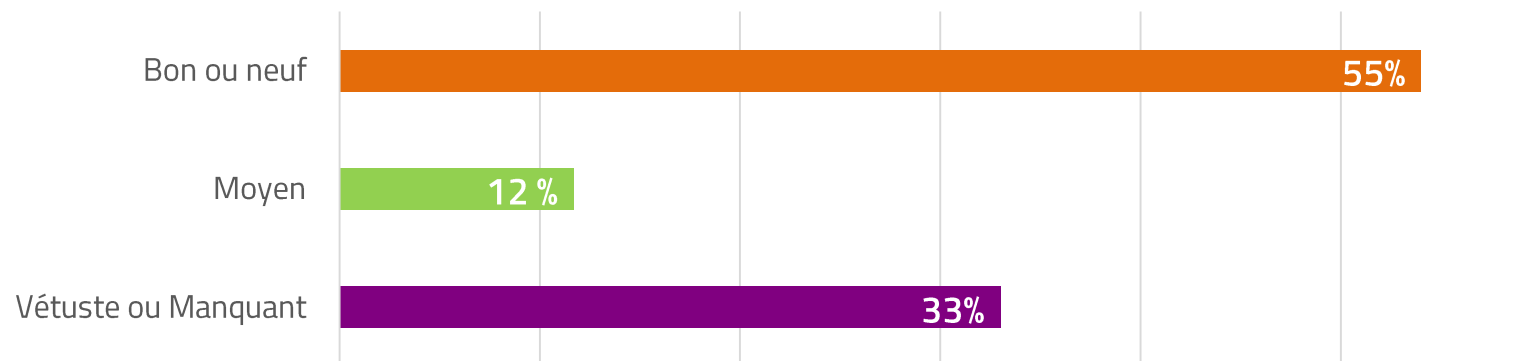


Programmation



L'état du parc en 2019

État des foyers :



Soit

27 000 foyers vétustes

9 000 d'état moyen (destinés à devenir vétuste)

→ 36 000 points à renouveler dans les 10 ans

L'état du parc en 2019

Définition de la « vétusté »

Sont définis comme vétuste, les matériels répondant à au moins un des critères suivants :

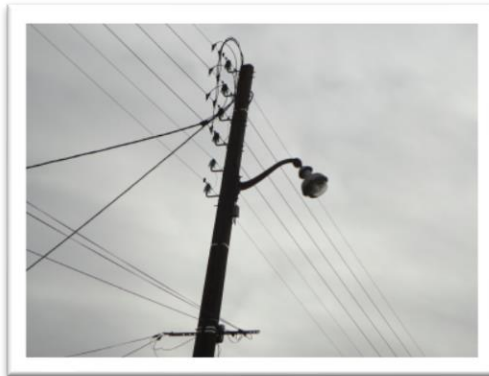
- les installations dangereuses ont d'ores et déjà été sécurisées
- l'âge du luminaire > 30 ans
- la mauvaise performance énergétique et photométrique (absence de réflecteur ...)
- les matériels obsolètes : luminaires plastiques, matériels qui ne se font plus et ne pourront donc pas être remplacés
- l'absence d'étanchéité
- tout matériel abîmé ou fragilisé, risquant de tomber en panne

→ chaque situation nécessite une réponse adaptée.

La notion de vétusté est donc à relativiser

La vétusté

L'état du parc en 2019



Une vétusté concentrée sur les communes urbaines :

- Plus de la moitié des foyers vétustes sont situés sur les 27 communes qui comptent plus de 500 foyers ; le taux de vétusté y est de 40 %

Le nombre de points lumineux par habitant y est plus élevé, ce qui augmente les charges de maintenance et de renouvellement.

- Sur les autres communes, le taux de vétusté est de 29 %

État des lieux : les chiffres du parc

État des 4 477 armoires :

- 11 % des armoires ont un état jugé vétuste
- 6 armoires sont jugées « dangereuses » : identifiées et traitées d'ores et déjà
- 36 % des armoires ont un état jugé moyen
- 53 % ont un état jugé bon ou neuf

Conclusion : *une vétusté contrôlée mais*

- Au prix d'investissements importants : un budget de travaux et de maintenance à maîtriser à l'avenir
- Des situations locales problématiques : programmer la résorption de la vétusté
- Un parc à adapter aux évolutions réglementaires, sociales et environnementales

4. Proposition d'une nouvelle donne

Contrat d'éclairage public pour les communes de la Dordogne

ÉCLAIRAGE PUBLIC
sobriété - efficacité - biodiversité

Philippe Ducene,
Vice-Président de la FNCCR, Président du SDE 24

Propositions

La doctrine du SDE 24 :

Le SDE 24 s'engage dans une démarche de progrès et de qualité qui vise à
« éclairer juste, dans le temps et dans l'espace »

- ☐ Garantir la sécurité du réseau et son niveau de disponibilité
- ☐ Assurer ses missions d'exploitant en prenant en compte leur complexité croissante
- ☐ Accélérer le renouvellement du réseau afin de résorber la vétusté et d'atteindre les objectifs de transition énergétique
- ☐ Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement
- ☐ Lutter contre la pollution lumineuse

Propositions

☐ Garantir la sécurité du réseau

- Aucune intervention sur le réseau sans information préalable auprès du chargé d'exploitation
- Toute installation d'objets sur les candélabres devra être prévue lors de l'étude (caméras, kakémonos, pots de fleurs, objets connectés...)
- Intervention sur les mâts de grande hauteur : le SDE 24 interviendra sur les mâts mis aux normes et contrôlés

Propositions

□ Garantir le niveau de disponibilité du réseau

L'entretien curatif : interventions suite aux demandes de dépannage

L'entretien préventif a pour objet de réduire les risques de panne, donc d'améliorer le service à l'utilisateur et de maintenir dans le temps, les performances des matériels ou équipements à un niveau proche de celui des performances initiales

■ Interventions périodiques programmées :

- nettoyage des lanternes, contrôle mécanique, électrique et optique des appareillages d'éclairage, de leurs accessoires, de leurs organes de raccordement.
- contrôle de l'orientation des luminaires
- remplacement des sources lumineuses et des pièces défectueuses
- vérification, nettoyage, réglage et entretien des appareils de commande
- mesure de relevé de puissance établie au niveau de l'armoire de commande et du compteur.
- élagages de feuillages à proximité des réseaux (EP seuls) et des foyers



Propositions

- ☐ **Assurer ses missions d'exploitant en prenant en compte leur complexité croissante**
 - Implications directes de l'arrêté nuisance lumineuse
 - Règles applicables sur illuminations, programmation des codes-temps
 - S'assurer de la conformité des installations spécifiques : stades, ...

Propositions

☐ Accélérer le renouvellement du réseau afin de résorber la vétusté et d'atteindre les objectifs de transition énergétique

- Engagement avec les communes : résorber les 36 000 points vétustes dans les 10 ans
- Contrats de résorption de la vétusté : adaptés à l'état du parc de chaque commune
- Réduction des consommations d'énergie : 2 % par an

Propositions

☐ Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement

- Choix des matériels
- Obtention des meilleurs prix (groupement d'achat)
- Optimisation des contrats (groupement d'achat)
- Charte de bonnes pratiques : programmation horaire ou variation de puissance

Propositions

Lutter contre la pollution lumineuse

- Choix des sites à éclairer
- Redimensionnement du parc le cas échéant
- Concept de trame nocturne
- Typologie de luminaires en fonction du site et de sa sensibilité

Prochaines étapes :

- Un nouveau règlement d'intervention : fin 2019
- Mise en œuvre : à partir de 2020

- Élu référent :

Monsieur Lionel Armaghanian,

chargé de coordonner le

« Contrat d'Éclairage Public pour les communes de la Dordogne »

